

CABINET

Arrêté n°2021-243 /MENAPLN/CAB fixant le
calendrier scolaire 2021-2022

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET
DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- Vu la Constitution ; *visa cf n° 903*
- Vu le décret n°2021-0001/PRES/ du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1er février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ; *18/08/2021*
- Vu la loi n°079/2015/CNT du 23 novembre 2015 portant institution de fêtes légales et événement à caractère historique au Burkina Faso ;
- Vu la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°2021-0250/PRES/PM/MENAPLN du 14 avril 2021 portant organisation du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales.

ARRETE

Article 1 : L'organisation de l'année scolaire 2021-2022 est déterminée par le présent arrêté conformément au calendrier ci-après :

I. RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

- Mercredi 1^{er} septembre 2021 : Rentrée administrative au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire dans la REGION DU PLATEAU CENTRAL ;
- Mercredi 1^{er} septembre 2021 : Rentrée administrative et pédagogique dans les classes de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) des LYCEES POLYVALENTS ;
- Mercredi 15 septembre 2021 : Rentrée administrative au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire dans LES AUTRES REGIONS ;
- Mercredi 15 septembre 2021 : Rentrée pédagogique au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire dans la REGION DU PLATEAU CENTRAL ;
- Lundi 20 septembre 2021 : Rentrée pédagogique des CLASSES PREPARATOIRES d'entrée aux grandes écoles (CPGE) dans les lycées scientifiques nationaux de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- Vendredi 1^{er} octobre 2021 : Rentrée pédagogique dans les AUTRES REGIONS.

II. PREMIER TRIMESTRE : DE LA RENTREE PEDAGOGIQUE AU MARDI 04 JANVIER 2022

- Lundi 1^{er} novembre 2021 : Toussaint : férié ;
- Du mardi 30 novembre au mardi 14 décembre 2021 : Arrêt des cours dans tous les établissements préscolaires, primaires, post-primaires et secondaires de la région du Plateau central ;
- Samedi 11 décembre 2021 : Fête nationale : férié ;
- Mercredi 15 décembre 2021 : Reprise des cours dans tous les établissements préscolaires, primaires, post-primaires et secondaires de la région du Plateau central ;
- Du lundi 20 décembre 2021 au mardi 04 janvier 2022 inclus : Congés du premier trimestre.

III. DEUXIEME TRIMESTRE : DU MERCREDI 05 JANVIER 2022 AU MERCREDI 30 MARS 2022

- Mercredi 05 janvier 2022 : Reprise des cours ;
- Mardi 08 mars 2022 : Journée Internationale de la Femme : férié ;
- Du samedi 19 mars après les cours au mercredi 30 mars 2022 inclus : Congés du deuxième trimestre.

IV. TROISIEME TRIMESTRE : DU JEUDI 31 MARS 2022 AU VENDREDI 15 JUILLET 2022

- Jeudi 31 mars 2022 : Reprise des cours ;
- Lundi 18 avril 2022 : Lundi de Pâques : férié ;
- Lundi 02 mai 2022 : Férié ;
- Jeudi 26 mai 2022 : Ascension : férié ;
- Samedi 04 juin 2022 : Fin des cours au préscolaire, au primaire, au post-primaire et au secondaire ;
- Mardi 07 juin 2022 : Début des examens et concours scolaires ;
- Jeudi 30 juin 2022 : Fin des cours dans les CPGE dans les lycées scientifiques nationaux de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- Jeudi 30 juin 2022 : Fin des cours dans les classes de l'EFTP dans les lycées polyvalents ;
- Vendredi 15 juillet 2022 : Fin de l'année scolaire 2021-2022.

V. RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

- Jeudi 15 septembre 2022 : Rentrée administrative ;
- Lundi 03 octobre 2022 : Rentrée pédagogique.

Article 2 : Les jours de fêtes du Mouloud, du Ramadan et de la Tabaski sont déclarés fériés.

Article 3 : Le présent calendrier sera complété par un programme détaillé des examens et concours scolaires.

Article 4 : Le Secrétaire général du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou le, 24 AOU 2021


Pr Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

